

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 septembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Dellac
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Constant, M. Molossi, M. Monany, M. Martin S.



Délibération n° 06-02 du 14 septembre 2023

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES SÉQUANO-DIONYSIEN.NE.S DANS LES FILIÈRES EN RECRUTEMENT – SUBVENTIONS, CONVENTIONS ET AVENANTS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention 93-DEIAT23-20 signée le 11 juillet 2023 avec le Centre de Formation Municipal – Boutique Club Emploi, approuvée par la délibération de la commission permanente n° 06-02 du 11 mai 2023

Vu la convention 93-DEIAT-23-43 signée le 6 juin 2023 avec La Fabrik', approuvée par la délibération de la commission permanente n° 06-01 du 23 mars 2023

Vu la convention 93-DEIAT-23-49 signée le 3 juillet 2023 avec Le Relais Formation, approuvée par la délibération de la commission permanente n° 06-02 du 11 mai 2023

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions aux organismes suivants :

- 58 435 euros au Centre Régional de Formation Professionnelle Île-de-France
- 65 000 euros à Aurore
- 60 000 euros au Centre de Formation Municipal
- 52 000 euros à Repair Eco-Place
- 50 000 euros au Groupement d'employeurs Silver Ile-de-France
- 40 000 euros à Programmes Vitamine T
- 37 436 euros au Relais Formation
- 15 000 euros à l'association La Fabrik'





- 15 000 euros à Echobat

- APPROUVE les conventions et avenants ci-annexés à conclure avec les organismes cités ci-dessus ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdits conventions et avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.